

**BIEN CONSERVER CE LIVRET QUI COMPORTE** DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR L'ORGANISATION, INSCRIPTIONS... SUR LES **ACCUEILS DE LOISIRS mercredi et vacances.** 

Livret disponible sur internet www.amilly.com rubrique « À tout âge – Autour de l'école » ou au service Éducation/Enfance.

Les A.C.M (Accueils de loisirs Collectif de Mineurs) sont agréés auprès de la DRAJES (Délégation Régionale Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) pour les enfants scolarisés de la Petite Section de maternelle jusqu'à 12 ans inclus (Pas d'accueil d'enfants en Toute Petite Section de maternelle).

## LES FORMULES D'ACCUEIL



Durant les travaux à la Pailleterie, les accueils de loisirs du mercredi et des vacances se dérouleront dans les locaux périscolaires du CLOS VINOT ou de VIROY.



Enfants scolarisés à l'école du CLOS **VINOT et de SAINT FIRMIN** 

**A VIROY** 



Enfants scolarisés à l'école de VIROY et des GOTHS

02 38 85 44 78



02 38 98 61 31

PLACES LIMITÉES. En fonction des places restantes, la répartition sur les sites peut changer.

# L'INSCRIPTION



Il faut avoir un compte dans l'espace personnel du portail famille. Toutes les familles dont les enfants sont scolarisés à Amilly ont un compte. Si vous avez perdu identifiant et code personnel, contacter le service par mail service.education@amilly45.fr ou par téléphone 02 38 28 76 67. Si vous êtes HORS COMMUNE, contacter le service car vous n'avez pas de compte.



PRENDRE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, votre signature de celui-ci attestant sa lecture est requise dans la fiche enfant.

Disponible au service ou sur le site internet

# LES DOCUMENTS À FOURNIR



#### POUR ÊTRE VALIDÉ, votre DOSSIER doit être COMPLET.

Les documents peuvent être déposés sur le portail famille lors des inscriptions ou directement au service ÉDUCATION/ENFANCE

### FICHE ENFANT

Valable pour l'année scolaire en cours A télécharger sur le site internet (A tout âge -Autour de l'école - ALSH), dans votre espace personnel (Rubrique mes documents) ou au service

# ATTESTATION **ASSURANCE**

EXTRASCOLAIRE pour l'année scolaire en cours

VACCINATION

Photocopies du carnet de santé ou certificat médical attestant des vaccinations obligatoires

**SANTÉ ENFANT** 

Pour les enfants présentant des ALLERGIES CERTIFICAT MÉDICAL obligatoire indiquant les aliments interdits OU à éviter.

**AUTRES** 

Extrait de jugement si garde alternée, exclusive...

## **LES TARIFS**

Conformément à la Délibération n°86/2022 du Conseil Municipal du 16/12/2022 - Applicable du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2024.

MERCREDI MATIN <u>REPAS compris</u>						
AMILLOIS	AMILLOIS	HORS	HORS			
	Allergique	COMMUNE	COMMUNE			
	*		allergique			
2,00	1,50	10,85	7,60			
3,70	2,65	11,90	8,40			
5,55	3,85	13,10	9,20			
7,30	5,55	14,20	9,95			
9,10	6,40	15,30	10,75			
10,80	7,55	16,35	11,40			
	2,00 3,70 5,55 7,30 9,10	AMILLOIS AMILLOIS Allergique *  2,00 1,50 3,70 2,65 5,55 3,85 7,30 5,55 9,10 6,40	AMILLOIS AMILLOIS ALIErgique * COMMUNE  2,00 1,50 10,85 3,70 2,65 11,90 5,55 3,85 13,10 7,30 5,55 14,20 9,10 6,40 15,30			

## À LA JOURNÉE avec repas et goûter compris

Tranches de	AMILLOIS	AMILLOIS	HORS	HORS
quotient		Allergique	COMMUNE	COMMUNE
		*		allergique
< 474,99	2,55	1,85	14,30	9,90
475/666,99	4,80	3,40	15,65	10,90
667/888,99	7,10	5,00	17,00	11,90
889/1020,99	9,50	6,70	18,50	12,95
1021/1312,99	11,80	8,25	19,90	13,95
>= 1313	14,05	9,85	21,25	14,90



En cas d'absence de l'enfant NON justifiée dans les 48h, la journée ou demi-journée (Mercredi) ou la semaine (Vacances) sera

Le justificatif doit être recevable, les convenances personnelles ne justifient pas une absence.

**TARIF ALLERGIQUE** 

La famille fournit un panier repas en lien avec le certificat médical indiquant les aliments interdits.

DÉPARTEMENT

Pour les familles d'accueil / Village d'enfants, se référer au tarif de la tranche 889/1020,99.

## LA FACTURATION



Facture à terme échue envoyée par mail et disponible dans votre espace personnel du portail famille.

**MOYENS** DE **PAIEMENT**  Paiement en ligne via Internet

Paiement au service par carte bancaire / espèces / chèque (à l'ordre de régie ALSH) / CESU pour les enfants de moins de 6 ans (Attention à la date limite) / Chèque vacances



Vous avez un mois pour régler la facture, passé ce délai, elle sera envoyée à la trésorerie pour recouvrement (Saisie sur salaire, sur la CAF...) et vous ne pourrez plus la régler au service.

En cas d'impayés répétés, la ville se réserve le droit de ne plus accepter vos demandes d'inscriptions en ACM qui n'est pas un service obligatoire.

### LE MERCREDI



Repas + goûter compris Présence obligatoire de l'enfant de 9h00 à 17h30

Accueil péricentre de 7h00 à 9h00 Accueil péricentre de 17h30 à 18h45 Le matin

Avec repas compris Présence obligatoire de l'enfant de 9h00 à 13h00

Accueil péricentre de 7h00 à 9h00 Accueil péricentre de 13h00 à 13h30 PAS DE DÉPART OU ARRIVÉE HORS DES HORAIRES DE PRÉSENCE OBLIGATOIRE

## PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT

A partir du 4 septembre 2024 jusqu'au 02 juillet 2025

#### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les réservations ou les annulations prévisibles se font jusqu'au JEUDI D'AVANT pour le mercredi suivant.



Si vous êtes sûr d'une présence régulière, faites vos réservations à l'année. Ne réservez pas « au cas où », vous prendrez la place d'une famille qui en a besoin.



Il faut faire une inscription qui doit être validée par le service et après vous pourrez faire vos réservations.

1/ Pour INSCRIRE PORTAIL FAMILLE « Espace personnel » -> Onglet INSCRIPTION -> Choisir l'enfant -> Cliquer sur inscrire -> Choix de la formule (Journée ou matin) et choix du site (Clos Vinot ou Viroy) -> En dessous vous trouverez le lien pour joindre vos documents -> Enregistrer

**2/ Validation par le service** Vous recevrez un mail de confirmation qui vous autorise à faire vos réservations

3/ Pour RÉSERVER PORTAIL FAMILLE « Espace personnel » -> Onglet PLANNING -> Choisir le mois -> Aller sur modifier -> Cocher -> VALIDER et passer au mois suivant.... -> Une fois terminé cliquer sur VALIDER ET TERMINER -> Un récapitulatif apparait, cliquer sur terminer - Réception d'un mail de confirmation

# LES VACANCES (sauf Noël)

# A la journée UNIQUEMENT

Repas + goûter compris

Présence obligatoire de l'enfant de 9h00 à 17h00

Accueil péricentre de 7h00 à 9h00 et il péricentre de 17h00 à 18h45

PAS DE DÉPART OU ARRIVÉE HORS DES HORAIRES DE PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Il est important de bien respecter les horaires de fonctionnement des ACM.

# PÉRIODE D'OUVERTURE

Pour LA TOUSSAINT Du Lundi 21 au 31 OCTOBRE

Fermé le 1<sup>ER</sup> et 2 NOVEMBRE

Pour L'HIVER Du Lundi 10 au 21 FÉVRIER

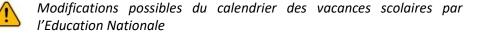
Pour LE PRINTEMPS Du Lundi 7 au 18 AVRIL

Pour JUILLET au 1er AOÛT

Fermé le 14 JUILLET

Pour AOÛT Du Lundi 4 au 29 AOÛT

Fermé le 15 AOÛT



# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour les vacances, les réservations se font À LA SEMAINE UNIQUEMENT.

-> MAXIMUM pour 6 semaines l'été

Vous ne pourrez pas faire de réservation à la journée

## **IMPORTANT - DATES POUR RÉSERVER**



<u>Passé les délais</u>, les réservations sont placées en liste d'attente, et seront validées en fonction des places qui se libèrent.

Pour LA TOUSSAINT Du Lundi 16 au 27 SEPTEMBRE

Pour L'HIVER Du Lundi 6 au 17 JANVIER

Pour LE PRINTEMPS Du Lundi 3 au 17 MARS

Pour L'ÉTÉ Du Lundi 26 MAI au 6 JUIN

<u>LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE ET NE VAUT PAS VALIDATION</u>
DÉFINITIVE.

-> C'est le service ÉDUCATION/ENFANCE qui valide votre réservation.

1/ Pour INSCRIRE PORTAIL FAMILLE « Espace personnel » -> Onglet INSCRIPTION -> Choisir l'enfant -> Cliquer sur inscrire -> Aller dans choix du type d'activité et cliquer sur ACCUEIL DE LOISIRS SÉJOUR -> Choix de la semaine et du site (Clos Vinot ou Viroy) -> Il faut renouveler l'opération pour chaque semaine -> En dessous vous trouverez le lien pour joindre vos documents -> Enregistrer

2/ <u>Validation par le service</u> Vous recevrez un mail de confirmation pour chaque semaine choisie.



<u>POUR ANNULER la semaine réservée</u>: Prévenir par mail ou par messagerie du portail famille le LUNDI D'AVANT pour la semaine d'après. Passé ce délai, la semaine sera facturée sauf si l'absence est justifiée sous 48h. Pas d'annulation par téléphone.

## **INFOS PRATIQUES**

Service ÉDUCATION/ENFANCE: 02.38.28.76.67

- service.education@amilly45.fr
- → Utiliser également la messagerie de votre espace personnel
- Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi : 8h30 / 12h00 – 13h00 / 17h30

Mercredi matin: 8h30 / 12h30Vendredi matin: 8h30 / 12h



# LIVRET INFOS ACM

Accueil de loisirs Collectif pour Mineurs 2024/2025

# **Mercredi** (Journée ou Matin + repas)

&

Vacances scolaires (Sauf Noël)

2 SITES





# **Renseignements:**

Service ENFANCE: 02 38 28 76 67

Mail: service.education@amilly45.fr
Messagerie de votre espace personnel

Site internet: www.amilly.com



